

## **CNDP PO FEAMP 2021-2027**

### **Réunion de concertation du 4 décembre 2020 avec le Parlement de la mer – région Occitanie**

#### **Compte rendu synthétique de réunion**

**(La visio intégrale de la réunion sera mise en ligne prochainement)**

Sous la présidence de Monsieur Jacques ARCHIMBAUD, garant de la Commission nationale du Débat public, la réunion de concertation avec le Parlement de la mer – région Occitanie –s’est tenue le 4 décembre 2020.

Participaient à la réunion :

Monsieur Jacques ARCHIMBAUD : garant de la CNDP,  
Messieurs Yves RIOU et Hervé DEPERROIS, ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts, Conseil Général de l’Alimentation, de l’Agriculture, et des Espaces Ruraux,  
Madame Cécile DANNEELS, Direction des Pêches Maritimes et de l’Aquaculture,  
Monsieur Pierre HEBERT, Direction des Pêches Maritimes et de l’Aquaculture,  
Monsieur Eric LEVERT, Directeur Interrégional de la Mer Méditerranée,  
Monsieur Didier CODORNIU, Président du Parlement de la Mer,  
Marc BARRAL, Service de la mer, Région Occitanie,  
Bernard PEREZ, Président CRPMEM Occitanie,  
Monsieur Serge PAILLERES, fédération française des ports de plaisance,  
Robert CRAUSTE, Maire du Grau du Roy,  
Fabrice BRILLON GABORIT comité conchylicole de Méditerranée,  
Fabrice BRILLON GABORIT comité conchylicole de Méditerranée  
André LUBRANO, Président du CEPRALMAR,  
François ALLAL, Thierry Laugier, Jérôme Bourjea, IFREMER,  
Emilie VARRAUD Directrice Centre Permanent d’Initiatives pour l’Environnement - Bassin de Thau,  
Madame CAPRANI, animatrice Pays Pyrénées Méditerranée/ GALPA Pyrénées Méditerranée  
Béatrice PARY, Syndicat Mixte du Bassin de Thau / GALPA Thau et sa bande Côtière,  
Cécile LANGREE, Catherine ROBLIN, CD 34,  
Danielle LESTANG, AD’OCC,  
Laurence FONBONNE, Directrice, Syndicat mixte Rivage,  
Pauline CONSTANTIN, Institut Marin du Seaquarium,  
Carmen Lara MANES, pôle Aqua Valley,  
Claire DELMAS, CD 66,  
Annette GIBERT, autoentrepreneur,  
Bertrand WENDLING, Directeur, Organisation de producteurs SATHOAN  
Gildas Le CORRE, Pôle mer méditerranée,  
Emmanuel GORODETZKY, producteur de spiruline,

Renaud DUPUY DE LA GRANRIVE, Directeur du Site Natura 2000, Posidonies du Cap d'Agde - Gestion Milieu Marin,  
Franck LARTAUD, Observatoire océanographique de Banyuls,  
Monsieur Christian QUIDET, région Occitanie, Chargé des filières halieutiques, des produits de la mer et du FEAMP,  
Paul Edouard DESPIERRE, Fédération française de voile,  
Joseph GARCIA, entrepreneur.

Monsieur Codorniou ouvre la séance à 14h10.

Après avoir salué les membres présents, Monsieur Codorniou présente la situation du FEAMP en Région Occitanie. Le FEAMP représente une enveloppe de 14 M€ avec 8 mesures. Sur la période en cours, 190 dossiers ont été financés, représentant 32 M€ d'investissements pour 19 M€ d'aides publiques attribuées dont 3 M€ par la Région. La Région Occitanie est dans le peloton de tête pour mobiliser le FEAMP (75 % de taux de consommation).

Il note un effet levier important : 1€ de la Région permet de mobiliser 5€ supplémentaires. Sur la prochaine période, la Région est candidate pour gérer le FEAMPA. Les mesures restent à définir. Une simplification de ce fonds est attendue, c'est un des enjeux de cette mobilisation pour la prochaine période de programmation.

Monsieur Jacques ARCHIMBAUD, garant de la Commission nationale du débat public, souligne que la Région Occitanie est la seule à avoir pris cette initiative, ce qui montre l'importance accordée à ce débat. Il présente le rôle et la mission du garant dans cette consultation du public qui doit se dérouler dans le respect des principes généraux qui régissent le débat public, à savoir la neutralité et l'indépendance dans les discussions, qu'à ces titres il s'assure que toute personne qui souhaite s'exprimer puisse le faire et que chaque position et opinion soit étayée afin qu'elle contribue utilement au débat. L'avis du public sera traduit dans son rapport sur le déroulement de la concertation qu'il transmettra à la Commission nationale du débat public. Il rappelle les trois principales thématiques qui seront abordées au cours de ce débat : besoins prioritaires en fonction des objectifs fixés au niveau européen, modalités de gouvernance du fonds, procédures (accès au FEAMP, délais, accompagnement, générer des projets, ...)

Il rappelle que sur le site « [debat-feamp.fr](http://debat-feamp.fr) » se trouvent la présentation du dossier du maître d'ouvrage et d'autres documents utiles à la consultation du public, base actuelle du futur programme opérationnel français du FEAMP, et invite les participants à y déposer leurs contributions, soit sous la forme de questions, soit en rédigeant un cahier d'acteurs (Entreprises, groupements professionnels associations, syndicats, collectivités, ...).

Le représentant du maître d'ouvrage, Monsieur Pierre HEBERT, Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, souhaite la bienvenue aux participants, et précise que cette consultation se situe à une période charnière de la future période de programmation du FEAMP.

Il précise que les participants peuvent poser des questions sur la plateforme dédiée ([www.debat-feamp.fr](http://www.debat-feamp.fr)), et continuer à participer au débat public. Par ailleurs, toute

intervention ou question qui n'aura pu être posée pendant la réunion aura une réponse sur le site dédié.

Il rappelle le déroulé de la réunion qui se tient dans des conditions dictées par la crise de la COVID 19. Cette réunion se réalisant par visioconférence, quelques éléments préalables sont apportés relatifs notamment au temps de prise de parole et aux réponses aux questions posées, limitées à 3 minutes, ainsi qu'un rappel sur le fait que cette réunion est enregistrée et sera diffusée sur le site dédié.

Le représentant du maître d'ouvrage présente la Politique Commune de la Pêche(PCP) et son outil financier, le FEAMP. Il rappelle que la PCP vise à garantir la durabilité de la pêche et de l'aquaculture sur le plan environnemental, économique et social. Elle a pour but de dynamiser le secteur de la pêche et de l'aquaculture, cette dernière n'est pas une politique aussi intégrée que celle de la pêche, et d'assurer un niveau de vie équitable aux pêcheurs et aux aquaculteurs. L'aquaculture est désormais abordée sous l'aspect sécurité et souveraineté alimentaire

Concernant le FEAMP, ce fonds européen ne soutient pas uniquement les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Il est également l'outil financier de la politique maritime de l'Union Européenne (UE), des engagements internationaux de l'UE dans le domaine de la gouvernance des océans, en particulier dans le contexte du programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'économie bleue, de la lutte contre le changement climatique, et de la stratégie « plastiques ».

Le FEAMP est un outil conçu pour accompagner l'adaptation de la pêche et de l'aquaculture vers un développement économique durable. Il poursuit deux grands objectifs : La promotion d'une économie des filières de la pêche et de l'aquaculture plus compétitive et à fort taux d'emploi d'une part, et d'autre part, la promotion d'un développement économique plus économe dans l'utilisation des ressources. Pour l'aquaculture, les enjeux sont triples : améliorer l'insertion territoriale par l'identification de sites propices, mieux comprendre et maîtriser les interactions « milieux/qualité des produits », et réduire les impacts négatifs sur l'environnement. Le développement de l'aquaculture relève d'une volonté politique forte de la Commission européenne en soutenant cette activité aux fins de la production de denrées alimentaires et d'autres matières premières.

Le soutien financier du FEAMP, est ciblé sur la mise en œuvre des obligations réglementaires pour la pêche, et le développement économique pour l'aquaculture. Cela illustre la perception différenciée de ces deux secteurs de la part de la Commission : la pêche est une activité encadrée pour conforter la gestion durable de la ressource halieutique; l'aquaculture est, en revanche, un secteur économique qu'il faut soutenir dans une logique de sécurité alimentaire.

Il importe de souligner l'accentuation marquée des orientations du FEAMP en faveur de l'économie bleue, de la protection de l'environnement et des océans, et de lutte contre le réchauffement climatique.

Le FEAMP post-2020 recentre son champ d'intervention sur 4 grandes priorités thématiques :

Priorité 1 : Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques aquatiques : Cet objectif contribue à l'atteinte des objectifs de la PCP en assurant la viabilité

économique et la durabilité environnementale des entreprises des pêches, des infrastructures et équipements collectifs dont elles ont l'usage, la préservation des ressources et la mise en œuvre de gestion des pêcheries basées sur des approches écosystémiques.

Priorité 2 - La sécurité alimentaire via le développement économique durable de l'aquaculture et des marchés : Cet objectif vise à favoriser le développement d'une aquaculture durable en soutenant des actions permettant d'améliorer le maintien et l'identification de nouveaux espaces pour l'aquaculture, via notamment la planification spatiale, la promotion de la recherche et de l'innovation, l'amélioration de la performance économique et environnementale des entreprises, l'amélioration de la prévention, de la gestion des risques, et le bien-être animal.

Priorité 3 - Permettre la croissance d'une économie bleue durable et favoriser la prospérité des communautés côtières : Cet objectif vise à fournir des outils pour soutenir le développement local mené par les acteurs locaux en termes d'actions préparatoires de développement local, de la gestion des projets de territoires et des groupes d'action locale, et territoriale.

Priorité 4 - La gouvernance internationale des océans : La politique de gouvernance des océans de l'Union est une nouvelle politique, essentielle pour améliorer la gouvernance internationale des océans avec pour objectif de réduire les pressions exercées sur les océans et les mers, et de renforcer la recherche et les données océanographiques internationales.

Une demande d'aide au titre du FEAMP peut être déposée par le porteur de projet à tout moment, ou durant une période déterminée dans le cadre d'appels à projets. Le formulaire de demande d'aide au titre du FEAMP est disponible sur le portail des fonds européens, Europe en France. Les dossiers sont déposés soit auprès des Régions Organismes Intermédiaires, pour les mesures « régionalisées » soit auprès de FranceAgriMer pour les mesures « nationales ». Le FEAMP est un fonds doté de 6 Milliards d'euros. Au titre de la période de programmation 2014-2020, la France dispose d'une contribution FEAMP de 587,98 M€, soit 10,22% du budget total. Chaque Etat membre de l'Union Européenne prépare un Programme Opérationnel unique (PO) dans le respect de son cadre institutionnel et juridique, en étroite collaboration partenariale avec les autorités locales et régionales compétentes, les partenaires économiques et sociaux concernés, les organismes pertinents représentant la société civile. En ce qui concerne l'actuelle programmation, le fonds est mobilisé à 60 % à trois ans de la fin de son utilisation. Peuvent en bénéficier : les entreprises du secteur, les instituts scientifiques, certaines associations environnementales. Les aides vont de 15 K€ à plusieurs centaines de millions d'euros.

Pour ce qui concerne les objectifs recherchés de la consultation du public, Monsieur HEBERT précise qu'aucune période de transition entre la programmation actuelle et la prochaine n'est envisagée par la réglementation européenne. Le programme opérationnel du FEAMP devra donc être présenté à la Commission avant le 31 mars 2021. Etant donné le cadrage européen strict des conditions d'élaboration et de mise en œuvre du Programme Opérationnel FEAMP, qu'il s'agisse des interventions mobilisables, des modalités de gouvernance, des ressources financières disponibles ou encore du calendrier d'entrée en vigueur, il est important de souligner les enjeux qui s'attachent au contenu de la consultation du public, afin de rendre cette dernière pleinement utile et efficace dans le processus d'élaboration du Programme Opérationnel.

L'objectif de la consultation est de recueillir l'avis des pêcheurs, des aquaculteurs, des organisations et de toute autre partie intéressée sur les besoins identifiés et sur ceux qui n'auraient pas été identifiés pour conduire la future stratégie d'intervention du FEAMP 2021-2027. Dans ce cadre, un premier diagnostic a été élaboré tel qu'il est prévu formellement par le projet de règlement de la Commission européenne, et qui doit être réalisé par chaque État membre sur la base des 4 priorités poursuivies par la Politique Commune de la pêche. La phase de la consultation du public s'inscrit dans cette période charnière préalable au dépôt du Programme Opérationnel auprès de la Commission européenne.

Le Programme Opérationnel a vocation à dresser une stratégie nationale d'intervention pour la pêche et l'aquaculture. Cette stratégie doit reposer sur un diagnostic partagé de l'état des secteurs concernés et des attentes de la société en termes de missions qui leur sont assignées, duquel les priorités d'intervention et les financements alloués devront découler. Le périmètre de la concertation préalable du public se rapporte aux 4 priorités réglementaires assignées à la mise en œuvre du FEAMP. Le moment qui semble le plus opportun pour conduire la consultation du public en amont de la soumission du futur Programme opérationnel, et compte tenu des travaux déjà menés avec les parties prenantes, se situe précisément à la charnière entre la phase de diagnostic et la phase d'élaboration de la stratégie d'intervention du Programme Opérationnel.

Le représentant du maître d'ouvrage précise que la consultation du public est ainsi amenée à enrichir le diagnostic établi, à enrichir la liste des besoins déjà identifiés découlant des analyses conduites, et à contribuer à la priorisation des besoins.

C'est sur la base de ce diagnostic et la priorisation des besoins, que l'autorité de gestion du Programme Opérationnel (État) définira, en lien avec les Régions et les parties prenantes, la stratégie d'intervention intégrant à la fois les interventions et leurs conditions de mise en œuvre. Il apparaît particulièrement utile à la fois pour les citoyens et pour l'État, que la concertation intervienne à ce stade du diagnostic, au moment de prioriser les besoins, afin d'aider l'autorité de gestion à définir la bonne stratégie d'intervention.

En matière de gouvernance, si la DPMA demeure l'autorité de gestion unique, il convient de relever qu'à la différence de la programmation précédente, les conseils régionaux seront organismes payeurs pour les mesures régionales, se substituant ainsi à l'ASP; pour les mesures nationales, FAM assurera la gestion et le paiement.

Le représentant du maître d'ouvrage conclut cette présentation en rappelant que le site dédié à cette consultation est ouvert au public depuis le 7 novembre 2020. Il précise également qu'en sus de la participation du public par voie électronique, des réunions par visioconférence se dérouleront entre la mi-novembre et la fin décembre 2020. Les résultats de la consultation du public seront pris en compte dans le projet de programme opérationnel qui sera transmis à l'autorité environnementale, laquelle rendra son avis sur ce programme fin février 2021, permettant le dépôt du programme opérationnel FEAMP 2021-2027 auprès de la Commission européenne en mars 2021.

Monsieur Jacques Archimbaud ouvre alors la discussion.

Didier CODORNIU, Président du Parlement de la Mer demande pourquoi le Conseil maritime de façade Méditerranée n'est-il pas consulté en tant que tel ?

Réponse du maître d'ouvrage : la façade a fait l'objet de deux réunions spécifiques avec les travailleurs de la mer et le lycée maritime.

Didier CODORNIU, Président du Parlement de la Mer et Serge PAILLERES, président de la fédération française des ports de plaisance s'étonnent de l'absence de consultation du Conseil maritime de façade Méditerranée, compte tenu de l'importance des enjeux, notamment financiers. Ils réclament une réunion dans un format ad hoc à définir avant la fin de la procédure (le 20 décembre 2020). Après les réponses apportées par le maître d'ouvrage précisant notamment que la façade a fait l'objet de deux réunions spécifiques (travailleurs de la mer et le lycée maritime) et de la DIRM Méditerranée, le garant soutient une telle demande.

Robert CRAUSTE : les objectifs poursuivis sont pertinents. Il faut faire un gros effort sur la recherche pour avoir des données fiables sur la ressource halieutique, notamment avec les conséquences de l'application du plan de gestion Ouest Méditerranée sur la pêche chalutière, améliorer les conditions de travail des pêcheurs . Le maître mot est la simplification, même si on est accompagné par de l'ingénierie.

Serge PALLARES : connaît on l'enveloppe financière ?

Réponse du maître d'ouvrage : L'enveloppe pour la période 2021-2027 sera à quelque chose près la même enveloppe que pour la période actuelle, le secteur pêche est préservé au niveau du budget communautaire. Le Programme Opérationnel du FEAMP ne prévoit plus de mesures mais des priorités. Il appartient à chaque Etat Membre de construire les mesures adaptées pour atteindre ces objectifs, des mesures seront gérées au niveau régional, la prochaine période aura des obligations de résultats, avec un suivi tout au long de la période de programmation.

Didier CODORNIU : sur la recherche et la connaissance, la Région souhaite approfondir ce sujet, en élargissant le nombre d'espèces suivies, l'évolution du plancton, la biodiversité, les conséquences du changement climatique, les pollutions ; le navire du futur et la modernisation des ports de pêche sont aussi aussi des enjeux ; innovation. Les DLAL (développement local par les acteurs locaux) ont bien fonctionné et doivent être encouragés . Comment augmenter la part de la transformation faite sur place, apporter de la valeur ajoutée ? Comment de nouvelles activités comme les éoliennes flottantes pourraient se développer en harmonie avec l'activité de pêche ? Les pêcheurs allants être fortement affectés par le plan de gestion Ouest Méditerranée, il convient de les aider à se structurer.

Réponse du maître d'ouvrage : la Commission européenne est en train de déterminer le périmètre de bassins maritimes comme celui de la Méditerranée, qui concernera au-delà de France les autres Etats membres riverains. Dans ces enceintes, avec la participation active des pêcheurs, pourront être définies de véritables stratégies.

Il rappelle la stratégie d'aménagement des ports de pêche et les nombreuses innovations en matière halieutique.

Le bon vecteur est le DLAL. Il reste des difficultés d'accès, la simplification est indispensable et l'assistance technique pourra être accrue.

Fabrice BRILLON GABORIT comité conchylicole de Méditerranée : excuse son président Monsieur LAFONT qui par son intermédiaire salue la volonté de concertation ; il souhaite que le sujet inclue systématiquement la pêche et la conchyliculture pour les enjeux évoqués sur la transformation, l'innovation, la diversification vers d'autres espèces ; la recherche doit se rapprocher du développement et de l'innovation, avec la mise en place d'une plateforme d'innovation et de compétitivité réunissant notamment l'IFREMER, le CEPRALMAR, Green Sea, les Poissons du soleil,... Il souhaite que le CRC, les syndicats locaux, les partenariats public-privés, les organismes de protection de l'environnement puissent être aussi des bénéficiaires. Il souhaite également s'assurer qu'une coopérative conchylicole créée en Méditerranée puisse être bénéficiaire pour favoriser les investissements, mais aussi par la prise en compte du temps d'accompagnement et l'ingénierie pour le portage des projets. 4 points majeurs sont soulignés:

- L'installation et la transmission avec un point accueil au niveau de la Région,
- L'Innovation à la fois technique et sur la valorisation,
- L'environnement et le sanitaire avec un projet d'écloserie méditerranéen permettant de garantir des naissains plus résistants et mieux adaptés et des outils de mise à l'abri des coquillages,
- La promotion et la communication sur nos métiers.

Réponse du maître d'ouvrage : l'aquaculture dont la conchyliculture, mais également la pisciculture et l'algoculture sont bien compris dans le prochain dispositif. Sur l'installation et l'attractivité du métier, ces sujets sont en cours de traitement avec la révision et l'actualisation du plan national stratégique pour le développement de l'aquaculture. Des partenariats publics privés sont possibles, y compris au niveau scientifique, la mesure 48 sur les investissements en aquaculture devrait être reconduite, l'éligibilité d'une coopérative conchylicole doit être étudiée. Toutes les ressources locales doivent être mobilisées, depuis les DLAL jusqu'à l'assistance technique. Enfin sur l'inquiétude exprimée sur la régionalisation qui limiterait les projets à la seule dimension régionale, il confirme, notamment pour les mesures d'innovation la possibilité de conduire des projets interrégionaux, notamment dans le cadre de partenariats public-privés avec IFREMER. Si des projets locaux, correspondant à des thématiques particulières peuvent être élaborés, rien n'interdit le montage de projets d'intérêt national.

André LUBRANO, Président du CEPRALMAR, précise qu'il existe sur le plateau du golfe du Lion, un problème de phytoplancton, on observe que le poisson bleu se développe mieux près des côtes espagnoles et Adriatique ;

Marc BARRAL, Service de la mer, Région Occitanie rappelle que ses services sont en train de travailler avec Régions de France et de rédiger des fiches mesures, qui seront soumises à consultation au cours du premier trimestre 2021. Un appel à candidature, à l'attention des GALPA pour les prochains DLAL, basé un cahier des charges connu en début d'année, sera lancé dans un délai de six mois

Didier CORDONIOU : la maquette financière pourrait-elle être augmentée par rapport au premier FEAMP ?

Marc BARRAL : les enveloppes seront attribuées selon des critères, comme le poids économique relatif du secteur régional ; des redéploiements sont envisageables à mi-parcours en fonction des besoins et des consommations ; la région Occitanie en ayant bénéficié.

François ALLAL, chercheur à l'IFREMER, et Thierry Laugier, IFREMER - UMR MARBEC (Marine Biodiversity Exploitation and Conservation) , précisent que l'institut est impliqué dans deux projets FEAMP sous forme de partenariats publics privés (mesure 47 avec la pisciculture ,...); ils soulignent que le niveau national de la gestion a permis de travailler au meilleur niveau. Comment travailler avec des laboratoires en interrégionalité alors que le fonds sera géré au niveau de la Région ?

Réponse du maître d'ouvrage : sur les enveloppes, rien n'est encore déterminé sur la répartition entre régions. Sur l'interrégionalité, elle restera possible pour les instituts de recherche pour les mesures innovation.

Gildas Le Corre, pôle de compétitivité Mer Méditerranée, souligne trois points :

- Tous les enjeux de la pêche et de l'aquaculture sont pris en compte ;
- La production d'algues et notamment de micros algues ne doit pas être envisagée uniquement sous l'angle de la souveraineté alimentaire, mais également pour la production de biomatériaux/bio plastique. En outre, cette activité doit être remontée en niveau de priorité, notamment en raison des développements récents qui permettent la production de masse. Par ailleurs, cette production en circuit fermé ne pose pas problème d'attribution de concessions sur le domaine public maritime. O
- L'ingénierie de projets doit être beaucoup amélioré mais la simplification doit être prioritaire.

Réponse du maître d'ouvrage : sur la simplification, la gestion des fonds communautaires est exigeante en termes de garanties, les enjeux d'innovation peuvent être embarqués. Il est bien conscient de l'émergence de la production d'algues/micros algues qui relèvent de mesures spécifiques à prévoir dans le futur FEAMP.

Emilie Varraud : les solutions de simplification et d'accompagnement doivent être trouvées. L'axe de la mobilisation citoyenne et des acteurs locaux est très important comment activer la mobilisation citoyenne, avec des budgets participatifs ?,

Réponse du maître d'ouvrage : la priorité 3 conforte ces priorités, fondée sur les acteurs locaux, avec une mise en réseau, non seulement au niveau régional, mais également national avec d'autres régions, et au niveau européen. Le « bottom-up » sera encouragé, les crédits seront renforcés. E. Une structuration juridique de ces collectifs sera nécessaire, au minimum sous forme d'association, pour être bénéficiaire.



Madame Caprani, animatrice d'un Galpa Pyrénées Med : les mesures de coopération intra UE et transnationale (notamment avec l'autre rive de la Méditerranée) seront-elles possibles ?

Réponse du maître d'ouvrage : oui c'est possible, cela peut être amélioré, avec vos propositions.

Béatrice PARY, animatrice d'un GALPA, souhaite savoir comment est envisagé l'élargissement des DLAL à l'économie bleue ? des minimums seront-ils établis comme dans la programmation actuelle (1M€) ? Comment simplifier les choses pour les petits porteurs de projets ? pourra-t-on leur consentir des avances ? Les plans de financement des partenariat PPP 20/ 40/ 40 sont rigides. Quel lien entre les GALPA et d'autres mesures non identifiées dans la stratégie ?

Réponse du maître d'ouvrage : la définition d'un éventuel seuil minimal est à définir maintenant, l'accompagnement des petits porteurs est à bâtir maintenant, il peut y avoir des avances pour les GALPA, mais pas pour les porteurs de projets, le recours au micro-crédit, très peu utilisé en France, pourrait être développé. Le GALPA ne peut pas tout traiter, mais peut fournir des indications aux porteurs de projets sur les bonnes mesures vers lesquelles s'orienter. Il souligne également l'intérêt d'une association entre GAL (FEADER) et GALPA (FEAMP) dans le cadre d'un développement territorial concerté. Sur le partenariat PP, il y a en effet des taux à respecter, mais on peut élargir à d'autres financeurs.

Eric LEVERT Directeur interrégional de la mer méditerranée, souhaite savoir s'il y aura un gestionnaire unique pour les mesures nationales ?

Réponse du maître d'ouvrage : les aides nationales seront payées par FranceAgriMer, également gestionnaire des mesures, et non plus par l'ASP.

En conclusion, Didier CODORNIOU souligne l'enjeu de la simplification, il remercie la DPMA et la CNDP de ce premier échange, il souhaite que l'ensemble de l'écriture du programme se poursuive dans la concertation, il souligne l'enjeu de la structuration, de la qualité, de l'environnement et de la résilience du secteur, des GAL qui mobilisent beaucoup d'acteurs, il ne faut pas les décevoir. Il remercie les intervenants pour la qualité des échanges. Il note que le Conseil maritime de façade sera aussi associé. Enfin, il souligne l'importance de l'approche euro-méditerranéenne ; la Méditerranée constitue un axe stratégique pour les relations internationales, tout particulièrement avec les pays de l'autre rive.

Monsieur Archimbaud dresse une synthèse des échanges qui ont eu lieu. Il s'engage à consulter le Comité maritime de façade Méditerranée, note que l'aquaculture dont la conchyliculture et ne doivent pas être oubliés (diversification avec de nouvelles espèces, pas uniquement que la seule dimension alimentaire à considérer, importance de l'approche circulaire, ...) et reprend cinq points en guise de conclusion :

- Il n'y a pas de désaccords sur les objectifs : l'innovation, la valeur ajoutée, la viabilité économique des entreprises avec des ouvertures sur l'économie bleue, l'accent mis sur la recherche-développement avec le partage de connaissances et l'éclairage des

décisions, pour se mettre d'accord sur l'état de la ressource, conditions de travail, l'importance de la transformation, ;

- La nécessaire simplification de l'accès au fond, le besoin d'assistance technique, l'ingénierie de projet, et le financement de cet accompagnement, l'approche collective avec une mise en commun pour les petits acteurs, des avances de fonds,
- Une demande de transparence sur les modalités des processus de décision notamment sur l'élaboration de la maquette, sur quels critères, comment encourager les plus motivés, et la répartition entre l'Etat, les régions et les GALPA
- L'importance du caractère interrégional, intra UE voire international des enjeux environnementaux et économiques
- La mobilisation de la société civile, avec importance de la dimension locale, de la proximité et de l'instauration de circuits courts.

Tout en soulignant l'importance de laisser une trace écrite, Monsieur Archimbaud encourage les acteurs à écrire leur position sur la plateforme via les cahiers d'acteurs.

Après avoir remercié les participants pour la qualité des débats et leur passion, Monsieur ARCHIMBAUD clôt la séance à 16 heures.